



# Conditions générales et règlement de l'Ecole de cirque de la Signièse

## 1. Age

L'école de cirque de la Signièse admet des élèves à partir de la 3<sup>ème</sup> Harmos âgé de 6 ans révolu au 31 juillet de l'année civile en cours.

## 2. Inscription

**L'inscription est définitive dès le versement de la cotisation.**

Les deux premiers cours sont à l'essai.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'arrêt des cours durant la saison.

## 3. Organisation de l'année scolaire

Les cours sont planifiés selon l'organisation d'une année scolaire (août - juin).

Le planning annuel (sous réserve de modification) est transmis par mail avec le formulaire d'inscription.

Les cours annulés pour non-disponibilité de la salle ne seront en principe pas remplacés.

## 4. Remplacement de cours manqués par les élèves et absences

Les parents sont tenus d'informer le moniteur responsable en cas d'absence.

Le comité de l'association et les moniteurs déclinent toute responsabilité en cas d'absence non avertie.

Tout cours manqué ne sera pas remplacé et ne donne pas droit à un remboursement.

## 5. Sécurité

Afin de prévenir les accidents, les élèves sont tenus de respecter les consignes de sécurité et à adopter un comportement correct.

Les abus répétés seront sanctionnés par le renvoi de l'école, sans possibilité de récupérer la cotisation.

## 6. Assurance

Les élèves doivent être couverts, à titre individuel, par une RC et une assurance accident.

L'association décline toute responsabilité en cas de non-respect des règles et des consignes.

## 7. Matériel

Les élèves sont tenus de respecter le matériel et les engins qui sont mis à leur disposition.

Les élèves participent au maintien de la propreté et au rangement des lieux.

Ils seront responsables des éventuels dégâts qu'ils auront pu causer.

## 8. Droit à l'image

Les parents autorisent l'association à prendre des photos et vidéos des élèves, durant les cours ou spectacles de l'école de cirque et à les utiliser pour la communication et la promotion de l'association et de ses activités.

**Dans le cas contraire, les parents sont tenus de se manifester par mail à l'adresse suivante : [cirquesignièse@outlook.com](mailto:cirquesignièse@outlook.com)**